

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS par ent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS
LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 12 columns showing train schedules between Cahors, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, and Paris. Columns include departure/arrival times and station names.

Cahors, le 14 Septembre 1875

La destitution de l'amiral de La Roncière a eu lieu avec une promptitude qui a pleinement satisfait l'opinion publique. Nous avons fait connaître les appréciations des journaux sur la lettre de l'amiral. Voici maintenant quelques appréciations sur la conduite du gouvernement :

On lit dans le Temps :

Le Pays saura gré à M. le président de la République d'avoir pris en main la défense de la discipline et de la Constitution, d'avoir rassuré sans retard la conscience publique contre les audacieux écarts d'un agitateur bonapartiste, momentanément égaré à la tête de nos forces navales.

Il y a loin, Dieu merci, des actes de tolérance qu'on a pu justement reprocher à certains membres du gouvernement à l'égard du bonapartisme, à la complicité consciente et coupable que ce parti présomptueux en est venu à espérer. Mais le gouvernement, si droites que puissent être ses intentions, est-il bien sûr de n'avoir pas favorisé à son insu les entreprises contre lesquelles il lui faut maintenant sévir?

On lit dans la Presse :

La réponse du président de la République sera comprise par le pays tout entier, qui ne peut entendre qu'avec indignation et stupeur des paroles de révolte ou de menaces prononcées sous les armes. Elle le sera en particulier par nos armées de terre et de mer qui, dévouées à la loi, et à la loi seule, ne sauraient être commandées que par des chefs dont l'obéissance au gouvernement et le respect pour la volonté nationale ne se marchandent pas.

On lit dans la Gazette de France :

Le gouvernement a répondu au manifeste de M. le vice-amiral de La Roncière Le Noury par un acte de vigueur auquel applaudiront tous ceux qui comprennent combien il est nécessaire de faire respecter la discipline dans l'armée.

On lit dans le Moniteur Universel :

Les journaux bonapartistes, ainsi qu'on devait s'y attendre d'ailleurs, soutiennent que rien n'est plus correct, que rien n'est plus légal, que rien n'est plus patriotique que le discours de l'amiral La Roncière Le Noury. Eh quoi, un homme revêtu d'un grand commandement, un officier français portant sur sa poitrine le grand cordon de la Légion d'honneur, vient publiquement confesser que la France n'a pas dans le concert européen la place qui lui appartient,

et qu'il lui est interdit de le reprendre grâce à la forme actuelle de son gouvernement, et tous, nous ne nous sentons pas au cœur assez d'amour-propre national pour faire le silence autour de si tristes et si décourageantes paroles!

Quel crédit auront nos agents à l'étranger si nous reconnaissons nous-mêmes que nous ne valons pas la peine que l'on nous compte pour quoi que ce soit? Heureusement les paroles échappées à l'amiral La Roncière Le Noury, dans un moment d'oubli, ne sont pas exactes. Le gouvernement français est, en somme, tout aussi régulier que celui de beaucoup d'autres pays; le chef de l'Etat est entouré de l'estime et du respect que mérite son noble caractère; notre diplomatie, sans affecter un ton et une importance qui jureraient avec notre situation actuelle, est parfaitement écoutée des diverses cours de l'Europe, qui n'ont pas vu sans quelque étonnement la rapidité avec laquelle nous nous sommes relevés des misères où nous avait précipités la fatale guerre de 1870; enfin nous sommes comptés à l'étranger pour ce que nous valons; pour rien de plus; soit; mais pour rien de moins, non plus, — voilà la vérité.

On sait à Londres aussi bien qu'à Vienne ou Saint-Petersbourg qu'il ne suffirait pas de changer la formule de notre gouvernement, pour reconstituer notre matériel de guerre, réédifier nos forteresses, protéger notre frontière de l'Est au flanc de laquelle la dernière guerre a laissé une plaie béante; — on sait qu'il nous faut de longues années de paix, de travail d'apaisement et de concorde pour revenir à la pleine santé et l'on sait aussi que les hommes de bonne volonté et d'abnégation sont en majorité en France; et voilà pourquoi on est disposé à accorder au gouvernement réparateur du loyal soldat qui est à notre tête l'estime, la confiance, l'influence même qui lui sont dues. — Que l'amiral La Roncière Le Noury réfléchisse un peu au retentissement déplorable de ses paroles, qu'il descende dans sa conscience de loyal soldat, de bon Français, et nous sommes convaincus qu'il entendra au fond du cœur son patriotisme lui crier: « Vous vous ÊTES TROMPÉ! »

On lit dans le Journal des Débats :

Nous ne pouvons que féliciter le gouvernement de n'avoir pas cédé à des considérations personnelles, si puissamment qu'elles aient pu agir sur son esprit, en raison des incontestables services rendus par M. de La Roncière à la marine française et au pays. Si honorables et si glorieux qu'ils fussent, ces souvenirs ne pouvaient effacer le déplorable effet d'une manifestation politique contraire à la discipline militaire et au respect de la Constitution, ni en épargner à son auteur les fâcheuses conséquences. La décision qui vient d'être prise par le maréchal-Président de la République nous paraît être d'un bon augure pour l'affermissement de nos nouvelles institutions. Certaines déclarations récentes du ministère, ou, pour mieux dire, du vice-président du conseil, permettaient assurément de douter, sans trop d'injustice, de sa fermeté à réprimer ou à empêcher les démonstrations et les manœuvres des adversaires de la République. Le pays pourra être désormais convaincu, par un acte éclatant, que l'esprit de faction sera énergiquement contenu, et que la Constitution, œuvre des représentants du pays, sera défendue contre toutes les attaques. Il était peut-être urgent que cet exemple fût donné, et nous espérons qu'il en sortira des effets salutaires.

On lit dans le Français :

Aux journaux bonapartistes, qui se plaignent de la mesure prise contre l'amiral La Roncière Le Noury, nous répondrons par une simple hypothèse. Supposons qu'aux premiers années de l'Empire un

général ou un amiral, ancien ami des princes d'Orléans, dans l'exercice d'un grand commandement, eût adressé aux auteurs d'une manifestation ouvertement orléaniste une lettre du genre de celle de l'amiral La Roncière; que dans cette lettre, il n'eût promis au gouvernement existant qu'une fidélité conditionnelle et subordonnée au maintien d'une certaine politique; qu'il eût laissé paraître son désir de voir, au moyen de l'appel au peuple consacré par la constitution, la France revenir à la monarchie constitutionnelle; qu'il eût ajouté d'ailleurs que le nom d'un Napoléon à la tête du gouvernement ne permettrait jamais à l'Europe de croire à notre loyauté internationale et à nos institutions pacifiques. Qu'eût fait le gouvernement impérial? Un tel amiral, un tel général, — eût-il été député ou sénateur, — serait-il resté une minute à la tête de la flotte ou de l'armée? Nous savons sans doute que les bonapartistes ont d'habitude des procédés et des principes absolument différents, suivant qu'ils sont au pouvoir ou dans l'opposition. Mais on comprend que le gouvernement n'ait pu se placer à ce point de vue.

L'Univers a reçu la lettre suivante de l'honorable M. Bocher, réfutant une note que ce journal avait insérée, et qu'il s'accuse du reste d'avoir accueillie trop légèrement au sujet des biens de la famille d'Orléans.

« La note prétend, sur la foi de je ne sais quels documents, que la valeur de tous ces biens était de 262,430,000 fr.

« Voici l'exacte vérité :

« Par suite des ordonnances royales — royales et libérales — et de la loi du 5 décembre 1814, relative aux biens des émigrés, la duchesse d'Orléans et ses enfants rentrèrent en possession de ceux de leurs domaines qui n'avaient pas été aliénés révolutionnairement. Ceux qui furent restitués à la duchesse d'Orléans provenaient des débris de la fortune du duc de Penthièvre, son père. Le duc d'Orléans et la princesse sa sœur reçurent les 12 millions de biens, reste des 114 millions confisqués en 1793, et acquittèrent 30 millions des anciennes dettes du père, que l'administration révolutionnaire n'avait pas payées, malgré l'énorme actif dont elle s'était saisie.

« Le duc d'Orléans entra aussi en jouissance des revenus de la portion de son apanage qui n'avait pas été détruite; et vous verrez tout à l'heure, par une preuve certaine, à quel chiffre total s'élevaient en réalité tous ces biens, au lieu de ce chiffre de 262 millions que vous avez imaginé.

« Vous ne mentionnez pas, dites-vous, la dot de la duchesse d'Orléans, Marie-Amélie, et ses droits à la succession du roi de Naples. Vous avez eu raison; car ces droits et cette dot étaient de peu de valeur. La fille du roi de Naples n'avaient pas apporté de la fortune au duc d'Orléans. Elle lui avait apporté mieux que cela.

« Vous dites que, lors du paiement du milliard d'indemnité accordé aux émigrés, M. le duc d'Orléans et sa sœur touchèrent 46,469,734 fr.

« Voici le chiffre officiel : 7,600,000 fr. en raison des pertes éprouvées par M^{me} la duchesse douairière d'Orléans. Rien ne fut alloué pour celles subies par la succession de Louis-Philippe-Joseph.

« De tous les calculs que vous avez faits jusqu'ici, vous arrivez, monsieur le rédacteur, à cette conclusion que la fortune immobilière de Louis-Philippe, lorsqu'il monta sur le trône, augmentée d'un quart, grâce à cette habile administration, était de 348,249,668 fr. 33 c., et vous dites que ce chiffre résulte de documents authentiques, mais

sans les indiquer.

« Eh bien ! il vous était et il vous est encore facile de savoir à cet égard, et d'une manière plus authentique encore, la vérité.

« Toute la fortune du duc d'Orléans, en 1830, qui se composait alors du double héritage paternel et maternel, cette fortune, qui a fait, comme vous le rappelez, l'objet de la donation du 7 août, a été, sous prétexte et d'après le contenu même de cette donation, entièrement confisquée en 1852. L'administration de l'empire l'a eu dans les mains pendant dix-huit années. Elle en a aliéné une partie. Elle a administré le reste. Elle en a perçu les revenus, et il résulte des états officiels qui ont été fournis à l'Assemblée nationale en 1872 que la valeur totale des biens composant cette fortune était, non pas de 348,249,668 fr. 33 c., mais seulement de 80 millions environ.

« De ces 80 millions, il faut déduire 35 millions vendus par l'Etat. Sur ce prix de vente, l'Etat s'est attribué 19 millions et a affecté 16 millions au remboursement du solde de l'emprunt que le roi avait contracté pour le paiement de ses dettes.

« Il restait donc, en 1872, 45 millions, que l'Assemblée nationale a fait restituer aux légitimes propriétaires, ainsi doublement dépouillés par le gouvernement de l'empire de tous les revenus de la succession de leur père, pendant dix-huit ans, et de près de moitié du capital de cette même succession. Et ces 45 millions ont été partagés entre huit branches d'héritiers, dont trois branches étrangères.

« Poursuivant votre énumération, et pour mieux grossir les résultats, confondant les capitaux et les revenus, vous avez rappelé et additionné toutes les sommes qui, à divers titres, ont été touchées par les membres de la famille d'Orléans depuis 1830 jusqu'en 1848. Mais vous avez oublié de placer en regard toutes les dépenses, dépenses du roi plus que du père de famille, qui ont absorbé et excédé ses revenus. Vous avez oublié que le roi, en quittant le trône pour l'exil, le 24 février, avait laissé près de 40 millions de dettes qui ont été intégralement payées, et que ces dettes contractées dans l'intérêt du pays, ont payé les dépenses de restauration des châteaux de Saint-Cloud, de Pau, de Fontainebleau et les grands travaux du palais de Versailles.

« Quant à la forêt de Breteuil, que, selon vous, le roi a acquise de M. Laffite, en 1831, au prix de 9 millions, et qui est déduite de valeur, elle a été vendue après 1848, pour payer une partie des 40 millions de dettes dont je viens de parler. Achetée moyennant 10 millions à M. Laffite, elle a été vendue 5 millions. Vous voyez, monsieur le rédacteur, que si vraiment cette forêt a déçu de valeur, c'est au profit de ses heureux acquéreurs.

« Enfin, vous terminez, permettez-moi de le dire, monsieur le rédacteur, par une grande erreur et par une calomnie à l'adresse de M. le duc d'Aumale.

« La succession du dernier des Condé aurait, dites-vous, accru de 90 millions la fortune de la maison d'Orléans. M. le duc d'Aumale posséderait à lui seul plus de 200 millions, soit 10 millions de rente à 5 0/0 (en propriétés forestières probablement, ce qui est un revenu assez rare), et le prince n'aurait jamais acquitté les dispositions testamentaires du duc de Bourbon en faveur des descendants des anciens soldats de l'armée de Condé.

« J'ignore quel est le chiffre exact de la fortune et des revenus de M. le duc d'Aumale, et il ne vous appartient pas plus qu'à moi de le savoir. Mais ce que je peux vous apprendre et vous affirmer, c'est que, lorsque M. le duc d'Aumale est devenu l'héritier de M. le duc de Bourbon, dont il était le filleul, la fortune du prince se trouvait très obérée, que le passif en égalait presque l'actif; que le conseil à

roi exprima l'avis que M. le duc d'Aumale, alors mineur, devait renoncer à la succession, que le roi l'accepta à ses risques et périls, et que c'est lui qui, par son administration, les avances et les sacrifices personnels qu'il fit pour éteindre les dettes, rétablit cette fortune et la rendit libérée à son fils à sa majorité.

Quant au legs particulier de M. le duc de Bourbon auquel vous faites allusions, il est, à tous jours été exécuté, et chaque année, M. le duc d'Aumale consacre une somme de 100,000 fr. au moins en faveur des descendants des anciens officiers de l'armée de Condé, de l'armée des princes, etc., ou d'autres serviteurs militaires de la France. Cette somme est distribuée par une commission dont j'ai l'honneur de faire partie.

Dans tout ce qui précède, monsieur le rédacteur, je crois n'avoir rien dit qui ne soit absolument vrai, quoique j'écrive de mémoire, et il sera facile à vos lecteurs d'en conclure que vous n'avez rien dit vous-mêmes qui ne soit tout à fait inexact.

Je compte sur votre impartialité pour la publication de cette lettre, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération très distinguée.

Ed. BOCHER.

Le Journal des Débats relève en ces termes les insultes de M. Raoul Duval :

Les députés qui ont donné le courageux exemple de venir à la république, au sortir de l'insuccès irrémédiable de la restauration monarchique, n'ont fait que remplir strictement un devoir de patriotisme. Armés d'une puissance constituante dont ils ont toujours affirmé l'étendue, ils ont voulu restaurer, en usant des moyens du moment, la monarchie constitutionnelle qu'ils jugeaient préférable en leur âme et conscience à tout autre régime. Ayant échoué dans cette entreprise, ils n'ont point pensé qu'il leur fût permis de faire porter à la France, en continuant de lui refuser un gouvernement défini, la peine de leur échec, et ils ont donné leurs suffrages à la constitution républicaine. Les bonapartistes, qui sont, comme on sait, de grands professeurs de morale, peuvent qualifier cette conduite de « déshonnête » ; le pays, plus équitable, l'approuve et il la récompensera prochainement.

On lit dans l'Echo universel :

La date du départ de M. le vice-amiral Roze n'est pas encore définitivement fixée.

Toutefois, nous croyons pouvoir affirmer que le nouveau commandant de l'escadre de la Méditerranée quittera Paris le 14 ou le 15 septembre.

On lit encore dans le même journal :

C'est décidément à l'initiative personnelle de M. le président de la République qu'est due la destitution du vice-amiral la Roncière le Noury.

Dès le début de la séance tenue par le conseil des ministres, M. le maréchal de Mac-Mahon a exposé qu'une prompt répression de l'acte d'indiscipline commis par l'amiral lui semblait absolument nécessaire. Il a particulièrement insisté sur la grave atteinte à la discipline dont M. la Roncière le Noury s'est rendu coupable.

Après quelques observations de M. le garde des sceaux qui a appuyé l'opinion émise par M. le président de la République, le conseil a été unanimement d'avis qu'il y avait lieu d'enlever au vice amiral la Roncière le Noury le commandement dont il était pourvu.

Enfin sur le même sujet, on lit dans le Moniteur universel ce qui suit :

Les dépêches venues des départements sont unanimes à constater l'excellent effet produit par la mesure prompte et énergique prise par le gouvernement au sujet de l'incident la Roncière le Noury.

On a acquis la certitude que le banquet d'Evreux n'était que le commencement d'exécution d'un plan de campagne conçu en vue des élections sénatoriales.

Les chefs du parti bonapartiste voulaient, par des manifestations analogues à celle d'Evreux, chercher à rallier autour d'eux les conservateurs indécis dont ils croyaient pouvoir faire bon marché en attaquant audacieusement la formule du gouvernement actuel. Ces projets viennent d'être brusquement déjoués, et l'irritation du parti de l'appel au peuple se donne un libre cours dans les journaux dévoués au comité de comptabilité.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

M. Naquet est un homme complaisant : on ne saurait lui dénier ce mérite. Il a parlé et écrit, trois fois, en quinze jours, à ses

commettants, sur les affaires publiques : il leur a retracé l'histoire de l'Assemblée, thème usé ; il leur a expliqué sa conduite ; il leur a affirmé la nécessité de marcher en avant, à la tête des radicaux intransigeants, etc. On lui a répondu : « Mais vous oubliez une chose essentielle : votre programme. Marcher en avant ! cela ne signifie rien. Que voulez-vous ? que ferez-vous ? Et, M. Naquet, de bonne grâce, a repris, une quatrième fois la parole ; et, cette fois nous avons le programme. On n'est pas plus gracieux. Il est vrai, la publicité, la renommée, la gloire, sont des compensations !

M. Naquet veut beaucoup de choses : son programme est un gros programme. Moïse et Solon n'avaient pas des conceptions plus vastes : et, M. Naquet ferait bien, peut-être, avant d'aborder cette entreprise, qui coûterait, comme une cathédrale du moyen âge, deux siècles, au moins d'efforts gigantesques, de demander, aux combinaisons chimiques, quelque élixir de longue vie. Qu'on en juge ! Voici, dans leur ordre, ou, plutôt, dans leur désordre, les matériaux de ce monument de la politique intransigeante : assemblée unique ; président révocable au gré de la majorité ; sanction directe des lois par le peuple ; large décentralisation ; liberté absolue de la presse ; liberté absolue de réunion ; droit d'association le plus étendu ; séparation de l'Eglise et de l'Etat ; instruction gratuite, obligatoire et laïque ; service militaire obligatoire, effectif ; rachat de la Banque de France, des mines, des chemins de fer ; impôt progressif sur le capital ou le revenu ; divorce ; égalité civile de la femme. Toutes les choses divines et humaines, comme on dit, sont touchées par M. Naquet. Nous ne nous donnerons pas le mal d'examiner tous ces points : leur énumération suffit. On doit laisser de telles ambitions aux fondateurs de peuples, aux génies illuminés par la Providence, qui tracent, d'époque en époque, la voie au monde. M. Naquet n'aspire pas, sans doute, à ce rôle superbe. Sa carrière politique, marquée, surtout, par l'achat des canons Parrott, une des opérations éminentes, comme on sait, de la Défense nationale, ne nous fait point espérer, hélas ! que Dieu l'ait désigné, pour ouvrir, à notre société, des destinées nouvelles. Au surplus, son programme est, à première vue, un chaos, une anarchie, ou un Césarisme désarmé vacille sur une démagogie armée,

Mais, il y a mieux. Il y a du radicalisme, de l'intransigeance, du progrès, comme on dit, d'une qualité bien supérieure. M. Naquet tolère encore la religion, puisqu'il sépare l'Eglise de l'Etat ; l'armée, puisqu'il veut le service militaire, obligatoire et effectif ; le mariage, puisqu'il réclame le divorce. Ce sont là des thèses de la vieille école jacobine. On a fait du chemin depuis : et, M. Naquet s'est, paraît-il, endormi le long du fossé. Il y a des radicaux, des intransigeants, qui ne veulent plus de religion, plus d'armée, plus de mariage, et, par conséquent plus de culte, pas de service militaire, pas de divorce. De sorte que le programme du député de Vaucluse est déjà, aux trois quarts, rococo. Ainsi le veut la perpétuelle révolution du monde ! M. Naquet semble avoir eu soupçon de ce mouvement, qui entraîne tout, comme le ruisseau entraîne la feuille de rose et la feuille de laurier ; car, il dit, quelque part, dans le discours imprimé, où est enchâssé son programme : « L'extrême gauche d'aujourd'hui sera la gauche de demain et le centre gauche d'après-demain. » Ce qui est, pour nous, conservateurs, une perspective rassurante !

Il y a une lacune dans ce programme fantastique. M. Naquet se tait sur le moyen et sur le moment de l'appliquer, de le pratiquer, et de le réaliser. « Nous voulons, dit-il, en préambule, demander, au moment venu, la révision de la Constitution. » Qu'est-ce que cela ! M. Naquet veut-il, comme M. Raoul Duval, qui, lui, a un programme politique très-clair et très-net, forcer le Maréchal, avant l'expiration de l'exécutif septennal, à passer, par voie parlementaire ou par voie plébiscitaire, la clause de révision ? Il ne paraît pas. Au cours de ses explications, il proclame la nécessité d'une extrême gauche dans la prochaine Assemblée : par conséquent, il ne compte pas, ou, il ne prétend pas être maître de la situation aux élections générales. Il sera seulement un parti, un groupe ayant un programme, ou un papier, un petit drapeau, *ad pompam et ostentationem*. Ce n'est pas bien ambitieux, ni, même, peut-être, bien dangereux. On s'attendait, après un exposé de principes si mirobolants, à quelque chose de plus fort, de plus terrible, de plus menaçant. M. Naquet nous fait l'effet d'un chevalier de théâtre, qui tire, en la brandissant, comme afin de pourfendre tout le monde, une rapière énorme

et qui, après lui avoir fait jeter quelques éclairs inoffensifs, la remet tout doucement, pour ne pas la briser, dans un fourreau en carton.

Moniteur universel.

On s'occupe beaucoup depuis quelques jours, dans le monde politique, d'une brochure parue sans nom d'auteur, sous le titre de : *les Responsabilités*, lettres d'un gentilhomme de province à Mgr le comte de Chambord. Nous aurons occasion de faire une étude complète de cette brochure très-importante, malgré les allures modestes qu'elle affecte ; mais nous pensons devoir, dès à présent, en faire un court résumé qui fera comprendre à nos lecteurs le but que s'est proposé l'auteur anonyme des *Responsabilités*.

Le point de départ, c'est l'exposé des devoirs imposés au parti légitimiste par la situation actuelle. Le Constitution républicaine est votée ; elle est entrée dans le domaine des faits accomplis. Le parti légitimiste doit-il s'abstenir ? Doit-il au contraire prendre part aux mesures capables de diminuer les dangers de cette république faite malgré lui ? — La première de ces mesures, c'est la formation du Sénat ; les légitimistes doivent-ils prendre part à l'élection des sénateurs et en ce cas sur qui doivent se porter leur choix ? Après s'être prononcé contre l'abstention, l'auteur démontre que la situation aboutit au dilemme suivant :

Où la République fonctionnera régulièrement, et, dès-lors, la clause de révision n'aura pas lieu d'être appliquée en 1880 ;

Où la République aura été reconnue impossible, et, dès-lors, le parti monarchique tout entier est intéressé à s'unir pour que la clause de révision soit mise en pratique à son profit ; d'où cette conclusion que les légitimistes de l'Assemblée ne doivent pas « refuser leurs suffrages aux hommes de bonne foi qui, résolus à faire loyalement ce dernier essai de République, ne seraient pas moins résolus, en cas d'échec, à leur prêter la main pour relever la monarchie. »

Partant de ces prémisses, l'auteur, qui nous paraît être un gentilhomme membre du centre droit libéral, examine quelle serait la monarchie possible au cas où la Constitution viendrait à être révisée ; il démontre, avec une grande modération de langage, mais une grande hauteur de vues, que le rétablissement de la monarchie traditionnelle a été rendu impossible par les actes et les écrits de Mgr le comte de Chambord, et il arrive à cette conclusion que le titulaire actuel de la royauté devrait, au cas de révision, faire abstraction de sa personne pour sauver le principe même qu'il représente.

La brochure tout entière se résume dans les quelques lignes suivantes, que nous croyons devoir citer textuellement :

« Si la République, telle quelle est organisée, nous donne un calme, une prospérité, une force inattendus, je m'en réjouirai. Si elle nous procure des alliances, je me croirais coupable, pour ma part, d'apporter à ces résultats le moindre obstacle. »

« Mais si la meilleure des Constitutions républicaines devait, comme la plus imparfaite, tromper l'attente des honnêtes gens, je fais des vœux pour que la France se souvienne qu'elle a dans la monarchie constitutionnelle, un refuge éprouvé et pour que Monseigneur, voyant ce navire en détresse, daigne enfin lui faciliter l'entrée au port. »

On conçoit aisément qu'un semblable langage, qui est cependant celui de la raison et du patriotisme, n'ait pas été goûté par les ultra-royalistes ; aussi les journaux interprètes des intransigeants du droit divin jettent-ils feu et flamme contre l'auteur anonyme des *Responsabilités*. Nous comprenons peu leur colère, et nous ne saurions jamais admettre avec eux que le roi doit passer avant la royauté, l'homme avant le principe. Pour nous, la France passe avant tout ; nous nous fussions loyalement inclinés devant le roi Henri V ramené par un vote de l'Assemblée nationale ; nous ne saurions oublier que ce vote, Monseigneur n'a pas voulu le rendre possible ; et que, par suite de son refus, la République de fait est devenue le gouvernement légal du pays. Au lieu de nous consumer en stériles regrets, en puériles récriminations, nous voulons être compris parmi ces hommes de bonne foi dont parle l'auteur des *Responsabilités*, et qui sont résolus à faire loyalement ce dernier essai de République.

Si toutes nos espérances sont trompées, si la République verse dans le radicalisme, si le

Gouvernement actuel ne peut donner à la France le repos, la sécurité dont elle a tant besoin pour réparer ses malheurs, et arriver à parfaire l'œuvre de réorganisation politique, financière, militaire, qu'elle poursuit, si enfin il devient nécessaire d'appliquer la clause de révision, alors nous nous souviendrons que nous avons toujours défendu les intérêts conservateurs, et nous élevant au-dessus des mesquines considérations des partis, nous nous inspirerons de notre patriotisme pour conseiller la solution qui nous paraîtra le plus capable de rendre à notre pays les jours de liberté, de prospérité qu'il a connus autrefois, à l'abri du drapeau tricolore.

Informations

Le congrès catholique allemand a adopté par acclamations les résolutions générales que voici :

L'Eglise est une organisation parfaite, instituée par Dieu, qui l'a investie du droit d'enseignement, de consécration et de juridiction. D'après le droit divin et positif, elle doit être indépendante pour toute l'étendue de sa mission. Par conséquent, elle doit jouir de toute sa liberté.

L'Etat, aussi bien que les particuliers, doit être soumis aux lois et à l'ordre divins. Une obéissance absolue à toutes les lois de l'Etat ne peut être imposée lorsque ces lois sont contraires à la morale chrétienne, qui est au-dessus des lois de l'Etat.

Vouloir empêcher le Pape, chef de l'Eglise, d'exercer son magistère et sa juridiction, est une atteinte à l'existence et à la constitution de l'Eglise.

L'assemblée générale proteste de nouveau solennellement contre la spoliation du Pape, qui constitue une violation des droits des apôtres et de toute la chrétienté.

Toute tentative pour empêcher l'enseignement des vérités chrétiennes et l'exercice du culte catholique est une atteinte aux droits de l'Eglise et des fidèles.

Toute immixtion de l'Etat dans l'éducation, la nomination et la destitution du clergé, dans la constitution et l'administration de l'Eglise, est une atteinte à l'ordre divin et aux droits de l'Eglise.

L'Etat méconnaît la foi catholique et ses vérités lorsqu'il déclare catholiques des personnes exclues de l'Eglise et placées de fait sur le terrain du protestantisme, et les met en possession de biens ecclésiastiques appartenant aux seuls vrais catholiques.

La suppression des ordres et congrégations, qui sont si étroitement liés à la constitution de l'Eglise, est une atteinte aux droits de l'Eglise et à la liberté individuelle.

L'Eglise catholique a, en vertu de son institution divine, le droit et la mission d'enseigner tous les peuples. Par conséquent, elle a le droit inaliénable de fonder des écoles, des établissements d'instruction secondaire et des universités, pour y instruire la jeunesse d'après les principes de la foi chrétienne.

L'Eglise ne pourra jamais concéder à l'Etat le droit de disposer de l'instruction religieuse dans les écoles. Il n'y a que des instituteurs catholiques qui, en vertu du mandat qu'ils tiennent de l'Eglise, peuvent donner l'enseignement religieux. Les parents chrétiens ne peuvent confier leurs enfants qu'à des écoles qui ont l'approbation de l'autorité chrétienne.

Tous les catholiques sont pleins d'admiration et de vénération pour l'épiscopat et le clergé allemands, qui souffrent en ce moment tant de maux.

La lutte est soutenue pour l'existence de l'Eglise catholique, pour la conservation de la foi, pour la liberté de l'exercice du culte catholique.

L'Eglise catholique ne se plie et ne se pliera jamais à une législation contraire à sa constitution divine.

La paix religieuse ne saurait être rétablie que par la restitution de tous les droits et de toutes les libertés ravies à l'Eglise, droits qui lui appartiennent en vertu de l'ordre divin et du droit public.

Le Maréchal de Mac-Mahon et le ministre de la guerre assisteront aux opérations du 3^e corps d'armée, dans les journées du 24, 25 et 26 septembre. On pense que le duc de Magenta profitera de cette occasion pour adresser un ordre du jour à l'armée au sujet du résultat de l'ensemble des manœuvres de l'armée de réserve.

On annonce que plusieurs prélats doivent se réunir à Angers, le 13 septembre, sous la présidence de Mgr Freppel, pour délibérer au sujet de la fondation des universités libres.

L'archevêque de Cambrai et l'évêque d'Arras viennent d'adresser aux curés de leurs diocèses une lettre-circulaire au sujet de l'établissement d'une université catholique dans la ville de Lille. Ils leur recommandent de provoquer les

souscription de ceux de leurs paroissiens dont ils connaissent le dévouement aux intérêts religieux ; ils ajoutent que les plus petites offrandes seront recueillies dans des quêtes dont les époques seront ultérieurement fixées.

Le *Volkszeitung*, de Berlin, annonce que le gouvernement allemand a l'intention de créer deux nouveaux bataillons de soldats de chemins de fer, d'augmenter l'artillerie de marine et de renforcer considérablement les deux divisions de marins. La feuille berlinoise ajoute que l'on fera bien de s'attendre à une sérieuse augmentation du budget de la guerre et, par conséquent, des impôts.

On semble s'accorder en Italie pour regarder comme décidé le voyage de l'empereur d'Allemagne. L'empereur resterait trois jours et serait accompagné du prince héritier et de la princesse royale d'Allemagne ; tous les princes de la maison de Savoie accompagneraient le roi d'Italie. La *Perseveranza* dit que des députations du Sénat et de la Chambre, ainsi que des chevaliers de l'Annonciade et les dignitaires de la cour iront au-devant de l'empereur d'Allemagne à son arrivée. Il y aura grand bal, revue de 15,000 hommes et chasse à Monza.

Une dépêche de Rome annonce que les pèlerins du diocèse de Laval ont présenté mercredi au Pape une statue en argent et 80,000 francs, offerts par les fidèles de ce diocèse. Le chanoine Sauvée a lu un discours, auquel le Pape a répondu. Le Saint-Père a parlé des persécutions de l'Eglise ; il a fait le tableau de l'Eglise en Italie, en ajoutant que la Russie et l'Allemagne cherchent à détruire le catholicisme, et que la Suisse imite l'Allemagne dans ses persécutions. Il a parlé ensuite des mauvaises conditions où se trouve l'Eglise dans quelques Etats de l'Amérique du Sud, et a exprimé ses vifs regrets de l'assassinat du président de la République de l'Equateur. La Turquie même, qui s'était jadis montrée tolérante, a pris de nos jours sous sa protection les néo-schismatiques. Le Pape a terminé en remettant sa confiance en Dieu.

Turquie.

A la suite d'une lettre adressée par le comte Russell au *Times* en faveur des insurgés de l'Herzégovine, un comité s'est formé à Londres et un meeting a été convoqué.

Le meeting a eu lieu, il a été peu nombreux, et il s'est terminé par un vote de sympathie pour les insurgés et par une résolution de les soutenir « par tous les moyens légitimes ». Le seul fait intéressant qui s'y soit produit, c'est la lecture de la lettre singulière par laquelle le comte Russell s'est excusé d'assister à cette réunion.

Cet homme d'Etat y abandonne formellement la politique traditionnelle de l'Angleterre, et il déclare que l'armée et la flotte anglaises ne combattront plus pour soutenir un cadavre. Il va même jusqu'à admettre le démembrement de la Turquie, et il exprime le désir que la Thessalie et l'Albanie deviennent des provinces du royaume de Grèce. Bonne ou mauvaise, cette politique se comprend. Ce qui nous paraît totalement intelligible, c'est l'hypothèse que fait lord Russell, pour le cas où la Turquie ne parviendrait pas à assurer à ses sujets un bon gouvernement. « On peut se demander alors, dit le comte Russell, si la Russie, l'Autriche et les autres puissances voudraient, dans le cas où on le leur demanderait, se charger du gouvernement intérieur des provinces turques ? » Qui donc ferait cette demande ? Evidemment ce ne sera pas la Turquie. Et que signifierait cette prise en charge, par les puissances du gouvernement intérieur des provinces turques ? Pour gouverner les provinces, il faudrait se les être d'abord annexées. Une puissance dont les provinces seraient gouvernées par d'autres puissances aurait par là même cessé d'exister. Si donc le plan du comte Russell a un sens, il signifie le partage de la Turquie. Le vieil homme d'Etat se charge-t-il de faire des parts, et de maintenir, le jour du partage, la paix de l'Europe, à laquelle il paraît tenir par-dessus tout ?

(Temps.)

Chronique locale

et méridionale.

CRUE DU LOT.

Hier soir, à six heures, une dépêche annonçait à la préfecture une crue du Lot de 5 mètres à la station de Capdenac.

La rivière roulait déjà des eaux boueuses, et ne s'était élevée à Cahors que de 50 centimètres. Vers minuit, elle était montée de 1 mètre de plus, et ce matin, à sept heures, la crue atteignait plus de 3 mètres.

A dix heures, une nouvelle dépêche (le 14) annonce que la décroissance de la rivière a commencé en amont de Cahors, et qu'elle est même rentrée dans son lit en plusieurs points.

Voici des renseignements sur la crue du Lot, d'après les dépêches reçues de Capdenac par M. l'ingénieur en chef de la navigation :

Le 13 septembre, à 8 h. du matin 2^m,08 au-dessus de l'étiage ; à 4 h. du soir 5^m,40 ; à 11 h. du soir 6^m,15 (maximum de la crue) ;

Le 14, à 7 h. 30 m. du matin, 4^m,97 au-dessus de l'étiage, avec une décroissance de 35 centimètres par heure.

D'après un renseignement particulier qui nous a été communiqué, la crue du Lot, à Cahors, à 2 heures de l'après-midi, aujourd'hui, 14 septembre, s'élevait à 5^m,60 au-dessus de l'étiage, c'est-à-dire à 116^m,44 au-dessus de la Méditerranée à Marseille.

Entre midi et 2 heures, l'eau montait toujours à raison de 10 cent par heure.

Ces observations ont été faites à l'échelle du pont Louis-Philippe à Cahors.

Un bijou en or, agrémenté de pierres fines, vient d'être déposé à la police, où le commissaire le tient à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Il a été également déposé à la police une pomme de canne ou de parapluie en argent.

Emprunt départemental de un million contracté pour les besoins de la Défense nationale et autorisé par décret du 29 octobre 1870.

Le Préfet du Lot donne avis aux souscripteurs que toutes les Obligations au porteur et nominatives, concernant l'Emprunt Départemental de un million contracté pour les besoins de la défense nationale, en vertu du décret du 29 octobre 1870, seront remboursées le 1^{er} octobre prochain. A partir de cette époque les intérêts cesseront de courir.

Les mandats de remboursement seront adressés aux Percepteurs par les soins de la Trésorerie Générale et des Recettes particulières.

Les titulaires devront, en conséquence, se présenter, munis de l'obligation, à la caisse de ces comptables, pour toucher le montant des mandats délivrés en leur faveur. Ces mandats ne seront valables que jusqu'au 20 avril 1876, époque de la clôture du présent exercice. Ceux qu'on n'aurait pas eu le soin de faire acquitter avant ce terme tomberont en péremption et ne pourront être réordonnés que dans les mois de septembre ou d'octobre suivants.

Le Préfet du Lot profite de cette occasion pour informer les propriétaires d'obligations qui auraient perdu leurs titres, qu'ils ne pourront en obtenir le remboursement qu'après s'être conformés aux prescriptions de la loi du 15 juin 1872.

L'examen des candidats au volontariat d'un an aura lieu le vendredi, 17 septembre courant, à 9 heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors.

La deuxième partie de la session des conseils d'arrondissement s'ouvrira le lundi 20 septembre, date fixée par décret du 8 juillet 1875.

C'est dans cette session que doit se faire le sous-répartement, entre les communes de l'arrondissement, des contributions foncière, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres.

Le pèlerinage de Notre-Dame de Cahors s'accomplit dans les meilleures conditions. De tous les quartiers de la ville, une foule empressée se rend deux fois par jour aux exercices de la

retraite pour entendre la parole sympathique et entraînée du prédicateur. Le soir surtout, de nombreux fidèles, silencieux et patients, stationnent devant la porte de l'Eglise, où ils n'ont pu pénétrer, et participent ainsi à la prédication, aux prières et aux chants.

Tout fait espérer pour le dernier jour (mercredi 15) une communion générale nombreuse et une clôture édifiante.

Un certain nombre d'agents dépendant du ministère des travaux publics viennent d'être appelés sous les drapeaux, comme réservistes de la classe de 1867.

Par arrêté du 7 septembre, M. le ministre vient de décider :

1^o Que les conducteurs ou agents mariés ou veufs avec enfants recevront l'intégralité de leur traitement au mois de septembre ;

2^o Que les conducteurs et agents célibataires recevront la moitié de leur traitement.

On nous écrit de Castelfranc :

Il est venu beaucoup de marchands étalagistes de toute sorte, le 10, à la foire de Castelfranc. La place publique en était remplie ; ils ont relativement vendu, suivant que la marchandise était utile pour cette époque de l'année.

Il n'a pas été conduit autant de moutons que d'habitude. La vente étant en ce moment à un bas prix, il s'est fait peu d'affaires. Les bouchers offraient ordinairement un quart ou un tiers au-dessous de la valeur réelle.

On a conduit des porcs jeunes de très-belle venue ; ils ont été vendus, quoique petits, 38 fr. la pièce.

Il a été payé, comme d'habitude, de petites primes pour encourager ceux qui conduisent des bestiaux des communes environnantes.

Il a été vendu de la volaille, des lapins, du jardinage, du fruit, des œufs, des gâteaux, etc.

Les bœufs étaient clair-semés sur le foiral, les bouviers étant occupés à préparer les terres pour la semence des blés.

Nous recommandons à tous nos voisins de nous seconder pour donner de l'importance à nos foires nouvelles en y conduisant leurs bestiaux ou en s'y rendant eux-mêmes.

La prompt réussite des foires de Castelfranc intéresse directement un grand nombre de communes par la position centrale et les débouchés de cette localité.

On écrit de Montauban au *Journal de Toulouse* :

En fait d'incendies, il n'y a pas de ville comme Moissac. Là il faut un ou deux incendies par semaine, et chaque fois on compte plusieurs maisons brûlées. La semaine dernière, le feu a détruit un bâtiment et le mobilier qu'il contenait. La perte, assez considérable, se trouve couverte par une assurance.

Quant aux secours, il n'en faut point parler. A Moissac, on ne se dérange guère, et il nous semble que l'autorité devrait se montrer plus sévère et obliger les habitants à porter des secours.

Comment ! une maison brûle et vous ne bougez pas ! Elle est assurée, dites-vous, fort bien ; mais à côté se trouve un pauvre diable qui n'a pas pris cette précaution et que l'incendie va ruiner ! Organisez donc des secours, il y a là une question d'honnêteté, de solidarité sur laquelle il est inutile de s'appesantir.

On écrit de Bordeaux, le 8 septembre :

Vers minuit, 253 cartistes, dont 47 officiers, capturés par nos autorités à Urdos, ont passé par Bordeaux, sous la conduite de 44 gendarmes et d'un brigadier, et ont été transférés à Limoges, lieu de leur internement.

Ces pauvres diables étaient en haillons et faisaient peine à voir.

En ouvrant un puits place de la Halle, à Agen, on a mis à découvert un parquet en mosaïque d'une grande valeur et très-bien conservé. On prétend que ce parquet date du 11^e siècle.

On télégraphie de Lourdes, 10 septembre, que les pèlerins belges et allemands sont arrivés ; ils sont environ 500. Aucun incident à signaler.

On lit dans l'*Echo de Marmande* :

La situation du commerce des blés n'a subi aucun changement pendant la dernière huitaine, le cours reste le même, avec des affaires restreintes. Les belles qualités de blé valent 20

fr. les 80 kilog. ; il est impossible d'en obtenir au-dessous de ce prix.

Les fabricants sont très réservés et n'offrent que 19 fr. 50 c. ; ils obtiennent bien quelques petits lots à ces conditions, mais le cours des belles qualités est de 20 fr.

Marchés aux bestiaux de La Villette.
Paris, 13 septembre 1875.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.375	2.147	1.38 à 1.88
Vaches.	941	893	1.16 à 1.68
Taureaux.	95	89	1.20 à 1.80
Veaux.	976	898	1.30 à 1.90
Moutons.	21.564	19.733	1.60 à 2.06
Porcs gras.	1.103	1.103	1.40 à 1.66

Dernières nouvelles

Versailles, 13 septembre.

M. Ducros, préfet du Rhône, a eu ce matin un long entretien avec M. Buffet. M. Desmaisons, son secrétaire général, assistait à cet entretien.

Personne ne sait encore s'il y aura un message présidentiel au début de la session, mais il est certain que la grave question du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement sera mise sur le tapis dès la rentrée de l'Assemblée, et que la question de cabinet sera très résolument posée à cette occasion. Le gouvernement tout entier est de plus en plus décidé en faveur du scrutin d'arrondissement.

On pense que la séance de jeudi à la commission de permanence sera assez calme, bien que les membres républicains paraissent résolus, jusqu'à présent, à interpeller le gouvernement sur le discours de M. Raoul Duval et sur le langage plus ou moins inconstitutionnel de quelques feuilles bonapartistes.

Une crue assez forte de la Garonne s'est manifestée depuis ce matin. La pluie a dû être torrentielle en amont de ce fleuve, et nous apprenons qu'un orage épouvantable s'est déchainé sur Montpellier, le 9 de ce mois, et que la foire du même jour, à Foix, n'a pu avoir lieu à cause du mauvais temps.

La quantité de pluie tombée dans la nuit du 11 au 12 est de 28^{mm} 5.

Bourse de Paris.

Paris, 14 septembre 1875.

Rente 3 p. %	66.80
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	104.50

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N^o 1697. — 4 Septembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Saint-Malo et la statue de Chateaubriand ; — Les fêtes de Nantes ; — L'Herzégovine ; — L'abordage de l'Alberta et du Mistletse en vue de l'île de Wight ; — Le monument commémoratif d'Epinal ; — La Terre de désolation. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Les Théâtres. — Chronique du Sport. — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale. — En villégiature. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — La Suisse accueillant l'armée française. — Bulletin bibliographique.

Gravures : L'insurrection de l'Herzégovine : une forteresse sur la frontière de Monténégro. — Saint-Malo (1 gravures). — Les fêtes de Nantes données en l'honneur du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences (7 gravures). — Collision entre le yacht de la reine d'Angleterre l'Alberta et le Mistletse. — Inauguration du monument élevé à Epinal, aux Vosgiens morts pendant la guerre. — La Terre de désolation (2 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — La Suisse accueillant l'armée française, groupe de M. Falguière. (Salon de 1875). — Echecs. — Rébus.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 11 (11 SEPTEMBRE 1875).

Les travaux publics dans l'antiquité et aujourd'hui, par Sir J. Hawkshaw. — Association française pour l'avancement des sciences. — Congrès de Nantes : Section des sciences médicales. — M. A. Chauveau : L'agent pyohémique. — Section d'anthropologie. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 11 (11 SEPTEMBRE 1875).

M. Alphonse Daudet, par M. E. R. — Les Juifs de Crimée, par M. Alfred Rambaud. — Le suffrage politique des femmes, par M^{me} Coignet. — Les Anglais en Guyenne, de M. Brissaud, par M. Désiré Blanchet. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 42.

Texte : P.-J. Proudhon. — La pornocratie ou les femmes dans les temps modernes, par M. A.-J. Pons. — Les lois de la nature. — La division du travail dans la nature et dans l'homme, par M. Mœckel. — Étienne Moret (suite). 3^e partie. — Paris. — Le suicide, par M. Francisque Sarcy. — Paris port de mer, par M. J. Denizet. — Légende irlandaise. — De trois péchés le moindre, par M. Snop.

Gravures : Le bord de la rivière, d'après le tableau de Ruysdael. — La fille de la fermière, d'après le tableau de J.-H. Maris. — Jésus descendu de la croix, tableau de M. J.-J. Weerts. — Le poulet orateur.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

Pêche ! Pêche ! Pêche !

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « La Chasse illustrée, c'est « l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme

« ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 1 fr.; par la poste. 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant : PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure colorée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

CONSTIPATION

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, Blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

AVIS

A MM. LES ECCLÉSIASTIQUES

On trouvera durant le temps de la Retraite pastorale, chez M. le Concierge du séminaire, un grand assortiment de Soutanes, Douillettes, Camerils, Pantalons, Culottes, Ceintures, Rabats, Bonnet grec velour tout soie, Calottes, Costumes pour enfants de chœur, Chapeaux castor provenant des meilleures fabriques de Lyon.

Le tout sera vendu à des prix très réduits.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr. id. pour les Départements. 4 fr.

VIENT DE PARAÎTRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

UN MOT

sur le Suffrage universel,

par M. Henri NADAL.

Prix : 1 fr.

UN DERNIER MOT

sur le Suffrage universel,

par le même.

Prix : 50 centimes.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A LAYTOU, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.



VÉRITABLE

BÉNÉDICTINE

LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

Entrepôt de Barriques à Agen

cours du Pin.

MAISON DREUILLE

André Noël

à Bon Encontre, près Agen.

Réunion le Dimanche matin, de 6 heures à midi, porte du Pin, Café Desplats. — Vente sur place, disponible et comptant. — Cours du 12 courant, 10 fr. 25 c. demandé.

FLEURS ARTIFICIELLES.



MAREE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.



LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau dissipe ROUSSEURS, HAIE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ PEAU FARINEUSE BOUTONS, RIDES GERÇURES. Conserve la peau du visage claire et saine. Chez les Pharmaciens et Coiffeurs.